

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés 1

- dont représentés 6

Votants : 27

- dont « pour » : 27

- dont « contre » : 0 -

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/145

OBJET : RENOVIATION DU MUSEE DE SAINT-OURS BAS - DEMANDE DE FINANCEMENT FNADT AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF DES ALPES ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION SELON LA PROCEDURE ADAPTEE.

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération 2016/170 du 22 novembre 2016 du conseil communautaire de la CCVU approuvant le projet de rénovation du musée de Saint-Ours bas et son plan de financement ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

CONSIDÉRANT que le musée de Saint-Ours bas, intégré dans le réseau des musées intercommunaux de la vallée et installé dans un ouvrage Maginot, présente et valorise, aux côtés du site emblématique de Tournoux, l'histoire de la fortification en Ubaye, qu'il fait ainsi partie de l'offre touristique culturelle incontournable de la vallée, du pays S.U.D labellisé Pays d'Art et d'Histoire et , au-delà, du massif Alpin et que parmi les musées du réseau, il est celui qui enregistre la meilleure fréquentation ;

CONSIDERANT que la CCVUSP a récemment été donataire de collections militaires de la seconde Guerre mondiale, qui viennent enrichir de manière notable l'inventaire des collections actuelles de ce musée et qui permettront la mise en place d'une nouvelle muséographie dès le printemps 2017 ;

CONSIDERANT que la CCVUSP place le patrimoine militaire au cœur de sa politique culturelle ;

CONSIDERANT la nécessité de rénover le bâtiment pour résoudre le problème d'infiltration d'eau menaçant l'intégrité du bâtiment, le fonctionnement des installations électriques et la bonne conservation des collections ;

CONSIDERANT que ce projet est inscrit en priorité 1 au plan d'action opérationnel de l'espace valléen du Pays SUD ;

CONSIDERANT que le coût total de cette rénovation, estimé à **38 000 € HT** a été inscrit au budget primitif 2017 de la CCVUSP avec un taux de financement prévu à hauteur de 75 % du montant HT ;

CONSIDERANT que le plan de financement est le suivant ;

PARTENAIRES	TAUX	MONTANT HT
SUBVENTION FNADT CIMA	75 %	28 500 €
AUTOFINANCEMENT CCVUSP	25 %	9 500 €
TOTAL	100 %	38 000 €

CONSIDERANT que l'échéancier des travaux peut être fixé comme suit :

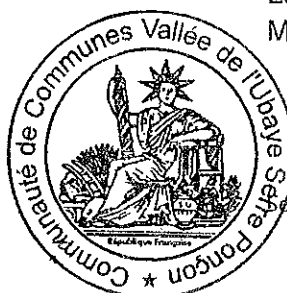
- Publication du marché : juin 2017
- Choix du candidat : juillet 2017
- Réalisation des travaux : octobre 2017

Sur proposition de Madame Agnès PIGNATEL, vice-présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet et son contenu,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération,
- **DIT** que les crédits correspondant à ce plan de financement ont été inscrits au budget primitif 2017 de la CCVUSP,
- **SOLLICITE** une aide de l'Etat FNADT au titre de la convention interrégionale du massif des Alpes CIMA à hauteur de 75% du projet global soit **28 500 €**,
- **S'ENGAGE** à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés,
- **AUTORISE** la présidente à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** la présidente à lancer la consultation de cette opération selon la procédure adaptée, dès l'obtention des financements,
- **AUTORISE** la présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de cette décision,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY



[Handwritten signature of Sophie Vaginay]

Le 13 Avril 2017

C.C.V.U.S.P.

